

**Délibération n° 2014-99 du 18 septembre 2014
portant renouvellement de M. Jean-Pierre VERDY
dans les fonctions de Directeur du département des contrôles**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-8, R. 232-14, R. 232-23 et R. 232-24,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel en date du 9 juillet 2013 relatif à la prolongation d'activité de M. Jean-Pierre VERDY à compter du 17 septembre 2013 pour une durée de 30 mois,

Vu l'arrêté ministériel en date du 25 août 2014 relatif au maintien de l'intéressé en position de détachement auprès de l'Agence française contre le dopage à compter du 1^{er} octobre 2014 au 16 mars 2016.

Sur proposition du Président de l'Agence,

Décide :

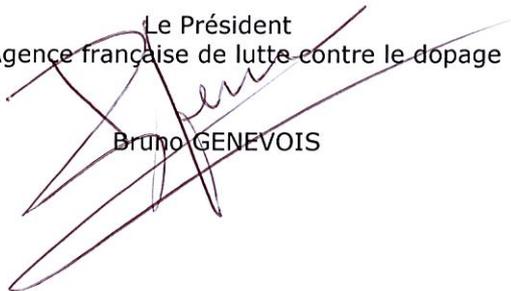
Article 1^{er} – M. Jean-Pierre VERDY est renouvelé dans ses fonctions de Directeur du département des contrôles de l'Agence jusqu'au 30 septembre 2015.

Article 2 – M. Jean-Pierre VERDY est rémunéré dans ces fonctions à son indice en cours.

Article 3 – La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence ainsi qu'au Journal officiel de la République française.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 18 septembre 2014.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage



Bruno GENEVOIS